

REGLEMENT DE LA COUPE DU MARDI 2024/2025

Article 1 : Le comité départemental organise chaque année une épreuve dite "MARDI COUPE" réservée aux clubs du département régulièrement affiliés et à jour de leur cotisation.

Article 2 : Cette épreuve est dotée de trophée ou de médaille. Les médailles ou trophées seront remis à l'issue de la finale et une coupe sera remise au club vainqueur lors de l'Assemblée Générale du Comité de l'Eure.

Désignation des coupes :

COUPE ≤1500 : Coupe pour tous joueurs (messieurs et féminines) l'addition des classements des 2 joueurs ne doit pas dépassée 1500 pts

COUPE >1500 : Coupe pour tous joueurs (messieurs et féminines) l'addition des classements des 2 joueurs doit être supérieure à 1500 pts.

COUPE Mixte : l'addition des classements de la joueuse et du joueur ne doit pas être supérieure à 2000 pts

Article 3 : Une équipe de COUPE MIXTE doit comporter une féminine qui devra jouer les simples. Le double devra être mixte.

Article 4 : Pendant le déroulement des coupes, ne sera pris en compte que le classement du joueur (nombre de points) au moment de son inscription à la compétition. Toutefois les joueurs qui entrent dans une équipe après décembre le feront sur leur nouveau classement. On devra retrouver un des joueurs de la phase qualificative dans les tours suivants.

A partir des matchs à élimination directe (finale incluse), il ne sera admis que des joueurs ayant joué au moins une fois en phase de poule.

Le nombre possible d'équipes par club n'est pas limité.

Un joueur ayant joué dans une équipe ne peut en aucun cas jouer dans une autre équipe, même en cas d'élimination. En cas de non-respect, l'équipe pénalisée (match perdu par forfait 5-0) sera la seconde dans laquelle le joueur a participé.

Un joueur ou une joueuse peut participer à la coupe mixte en plus d'une coupe + ou -1500.

Une équipe est composée de 2, 3 ou 4 joueurs. Les joueurs 1 et 2 jouent les simples, le double pouvant être joué par les joueurs de simple ou un joueur de simple + un joueur n°3 ou encore par les joueurs n° 3 et 4.

Un joueur d'un club peut être associé à un joueur d'un autre club. Dans ce cas, il faudra choisir le nom du club où se dérouleront les rencontres. En cas d'absence de l'un des joueurs, il pourra être remplacé par un joueur de son club.

Une équipe peut être formée de plusieurs joueurs nouvellement mutés.

Article 5 : La première phase se déroulera en 5,6 ou 7 rencontres si possibles selon le nombre d'équipes engagées. A l'issue des poules, toutes les équipes sont placées dans un tableau à

élimination directe avec classement intégral. Les dates des rencontres données en début de saison pourront évoluer en fonction du nombre d'équipe inscrite.

Article 6 : Forfaits

Un forfait non averti entraînera l'élimination directe de la compétition de l'équipe concernée.

En phase de poule, 2 forfaits (consécutifs ou non) entraîneront également l'élimination de la compétition de l'équipe concernée.

Article 7 : Les parties se jouent au meilleur des 5 manches (3 manches gagnées).

Ordre des rencontres : A contre X, B contre Y, Double, A contre Y, B contre X.

Article 8 : Dans la mesure du possible, le responsable de l'épreuve fait en sorte que les déplacements soient alternés pour une même équipe, mais cela n'est nullement obligatoire.

(Exemple : On peut admettre que toutes les équipes qui se sont déplacées lors d'un tour ont gagné, au tour suivant la moitié d'entre elles devront se déplacer à nouveau).

En cas d'inscription de plusieurs équipes d'un même club, merci d'indiquer sur le bordereau d'engagement si vous préférez que ces équipes jouent en même temps à domicile (Concordance des équipes) ou en opposition (les équipes ne jouent pas ensemble à domicile).

Attention, il ne sera pas possible de faire jouer en même temps une équipe de coupe « Traditionnelle » et une équipe de coupe « Mixte ».

Une équipe ne pouvant pas recevoir faute de salle, peut s'inscrire. Dans ce cas les matchs à domicile se joueront dans un club voisin (principe de solidarité)

Article 9 : La feuille de rencontre est fournie par l'organisateur de l'épreuve au club qui reçoit.

L'équipe recevant fournit les balles agréées.

Article 10 : Pour les matchs exempts, il est obligatoire de remplir une feuille de match et de l'envoyer au responsable de l'épreuve.

Article 11 : Le règlement habituel des championnats est appliqué en ce qui concerne les retards, et litiges divers. Il en est de même pour les amendes.

Article 12 : Toutes les coupes se dérouleront le mardi soir à 20h30, (éventuellement le mercredi qui suit en cas de chevauchement avec une épreuve nationale de proximité à condition d'informer au préalable le responsable de l'épreuve). Les rencontres pourront être avancées (informer le responsable de l'épreuve) mais jamais retardées.

Article 13 : La feuille de rencontre est à renvoyer par le capitaine de l'équipe qui reçoit dans les 24 heures à :

Soit par "mail" à l'adresse : "coupes@cdtt27.fr"

Soit par courrier postal à l'adresse : [LENGAGNE Thierry 19 rue notre dame de lorette 27000 EVREUX](#)

La saisie des résultats sur SPID est à la charge de l'équipe qui reçoit.

Article 14 : Le coût de l'engagement est de 15 € par équipe et doit être joint au bulletin d'inscription, chèque bancaire ou postal à l'ordre du CDTT de l'Eure.

En cas d'inscriptions insuffisantes dans une coupe (4 équipes minimum par catégorie), celle-ci sera annulée et les règlements déjà envoyés seront détruits par le responsable de l'épreuve.

Article 15 : Les joueurs devront se présenter dans une tenue réglementaire

Article 16 : L'engagement implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.